

Interpellation pour la Municipalité de Blonay-St-Légier

Le PA en Veyre-Derrey : quels bénéfices pour la population de notre commune ?

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Comme la Municipalité nous l'a annoncé, nous serons bientôt appelés à traiter le préavis concernant le PA en Veyre-Derrey. Lors de la mise à l'enquête de ce projet à St-Légier au printemps 2021, je me suis penchée sur ce dossier en me demandant s'il s'agissait effectivement d'une aubaine pour notre commune. Mes réflexions et questions qui suivent sont basées sur des informations contenues dans le dossier de la mise à l'enquête, celles parues dans la presse et diffusées sur les ondes.

1. Création d'emplois

Dans le Comm'unelInfo no 57, nos autorités ont annoncé la mise à l'enquête sous le titre : « Parc d'activités Riviera-St-Légier : une étape clé pour l'emploi ».

Faire miroiter de tels bienfaits aux lecteurs de notre journal et habitants de notre commune questionne, puisque nous savons qu'il est impossible d'obliger des entreprises à engager même 1% de la main d'œuvre indigène. Les entreprises déjà établies dans la zone de la Veyre nous en apportent la preuve. Plus d'un tiers des plaques minéralogiques des voitures qui y sont stationnées sont françaises, fribourgeoises et valaisannes.

Difficile donc de penser que cela se passera d'une manière favorable aux emplois locaux dans un futur parc d'activités en Veyre-Derrey. Regardons la réalité en face : cette transhumance est liée aux bas salaires qui sont versés pour les places de travail qui sont offertes dans de telles zones.

Si le but est de limiter le trafic pendulaire qui crée de plus en plus d'encombrements sur nos routes, ce qui est lié à des nuisances sonores et de la pollution de l'air, commençons par essayer de remplacer les places de travail existantes qui se libèrent dans les entreprises sises sur notre commune par des gens d'ici.

D'autre part, les entreprises s'étant manifestées comme intéressées à s'installer dans le PA (voir article de la Promove dans le Comm'unelInfo no 61) sont actuellement implantées en ville de Vevey. Pour elles, il s'agit avant tout d'une opportunité immobilière.

Pour toutes ces raisons, le fait d'exploiter l'argument de la création d'emplois comme cheval de bataille paraît surprenant.

2. Augmentation du trafic lié à ce projet

L'étude d'impact sur l'environnement - volet mobilité, (voir annexe 5 du dossier de la mise à l'enquête concernant le PA en Veyre-Derrey) a été faite par les Ingénieurs Conseils SITEC. Elle se base, en ce qui concerne les grands axes routiers à proximité de la Veyre-Derrey sur des chiffres récoltés entre 2013 à 2015, donc d'il y a d'environ 8 ans. On peut y lire :

« A l'heure de pointe du matin, la saturation du réseau est observée sur le réseau principal au droit notamment des deux giratoires de la route du Rio-Gredon, pour lesquels les capacités utilisées théoriques s'élèvent au-delà de 100%. »

« Des observations in situ à l'heure de pointe du soir ont permis de le confirmer et relever certains dysfonctionnements du réseau routier qui concordent avec les capacités utilisées au droit des différents carrefours. De longues files d'attentes sont observées sur la route du Rio-Gredon, forçant ainsi les voitures à s'arrêter ou à rouler à vitesse de pas et gênant ponctuellement les giratoires suivants. »

Puis suivent des recommandations pour un report modal sur les transports publics et la mobilité active (piétons / cyclistes).

Dans la séance du Conseil communal de St-Légier du 8 décembre 2021, nous avons appris qu'une « voie verte » est à l'étude entre l'arrêt du MVR Château d'Hauteville et la Veyre-Derrey.

A noter qu'une halte de la ligne de bus 215 se situe à proximité immédiate de la zone. La distance à parcourir depuis l'arrêt MVR Château d'Hauteville à La Veyre-Derrey est de 1km, distance supérieure aux 500m admis par la norme VSS pour constituer une desserte incitative.

Ce projet de « voie verte » laisse penser que nos autorités essayent de trouver des justifications écologiques pour un projet porté par les milieux économiques. Une liaison à mobilité active digne de ce nom franchissant l'autoroute, comme nous la demandons depuis 2015 (voir postulat GDI St-Légier), serait sûrement bien plus utile pour les citoyennes et les citoyens de notre commune.

3. Question à la Municipalité :

A. Quel est le rapport coût-bénéfice d'une « voie verte » reliant la Veyre-Derrey à la halte Château d'Hauteville ?

A noter que la situation de la zone de la Veyre à proximité immédiate du nœud autoroutier A9 -A12 fait appel à l'utilisation de la voiture, d'autant plus que, dès qu'il y a nécessité de transbordements, l'utilisation des transports publics est difficile à obtenir.

Aucune solution pour maîtriser le trafic routier qui, selon le rapport des Ingénieurs Conseils SITEC, était déjà saturé il y a 8 ans sur la route du Rio-Gredon et les giratoires du Rio Gredon et du Genévrier, n'est proposée. Pour remédier à cette problématique des études et des investissements importants seraient nécessaires.

4. Coûts estimés pour les infrastructures à l'intérieur de la zone

Le rapport d'aménagement indique que la commune de St-Légier prendra en charge les 2/3 des frais d'aménagement dont la totalité du parking, soit plus de 7 millions de francs. (Annexe 2 / diapo 2)

Un tel investissement est exorbitant alors que la ville de Vevey, qui aimerait délocaliser une grande partie de ses entreprises, est propriétaire d'à peu près 70% des terrains (Annexe 2 / diapo 3). Il s'agirait là d'un magnifique cadeau qu'elle recevrait de notre commune.

Enfin, et dans la même veine, le siège des entreprises qui s'y installeraient ne serait pas forcément sur notre commune. Nous n'avons aucune garantie que nous bénéficierions de revenus fiscaux liés à leurs activités. De même, aucune garantie ne peut être avancée que le siège de ces entreprises serait sis dans le canton.

Sachant que les rentrées fiscales des entreprises sises sur St-Légier n'ont ces dernières années pas dépassé 3% des revenus fiscaux de la commune (Annexe 2 / diapo 4) (en 2019 : PM CHF 622'163.70 / PP CHF 21'953'280.70) et que pendant la pandémie la commune a soutenu nos entreprises pour un montant de CHF 140'000.- par l'édition de bons et par la prise en charge de leurs taxes déchets, de tels investissements laissent songeurs.

Question à la Municipalité :

B. Quel est le rapport coût-bénéfice des investissements nécessaires pour l'infrastructure pour le contribuable lambda de notre commune ?

5. Dernière révision du PGA / PGCn

Selon le Plan d'extension communal établi en 1983, la Veyre-Derrey était classée « zone villa ». Mais en 1989, les anciens s'en souviennent, la ville de Vevey y a acheté des terrains afin d'y créer un « secteur sport ». L'idée était de libérer les terrains de foot situés à la Veyre d'En Haut, au milieu de la zone industrielle, et de regrouper plusieurs activités sportives au sud des tennis (Annexe 2 / diapo 5), c'est-à-dire de créer une zone poly sportive à la Veyre-Derrey. Ce projet avait en effet comme objectif de constituer un pôle d'équipements d'importance régionale.

En février 2002, Infographie EFA+C a établi le plan y relatif pour une consultation publique. La création de ce « secteur sport » a ensuite été adoptée par le Conseil communal de St-Légier le 26 mai 2003 et a été approuvée par le Conseil d'Etat le 6 octobre 2004. (Annexe 1 et annexe 2 / diapo 6)

En septembre 2011, la Municipalité de St-Légier a décidé de refuser de délivrer un permis de construire pour une villa sur la parcelle no 1899 située à la Veyre-Derrey. Décision a été prise d'établir une zone réservée au sens de l'article 46 de la LATC.

Dans le dossier de la mise à l'enquête on ne trouve aucune mention concernant l'affectation « secteur sport » de ces terrains.

Pour les citoyens de notre commune, un tel projet aurait certainement été intéressant.

Question à la Municipalité :

C. Par qui, à quel moment et pour quelles raisons la décision d'abandonner la création d'un « secteur sport » selon le plan directeur communal qui est toujours en vigueur, a-t-elle été prise ?

6. Vision globale pour le site stratégique de la Veyre

En novembre 2017, La Municipalité de St-Légier nous a soumis un préavis « Concernant la demande d'un crédit d'étude pour la densification de la zone d'activités du Rio-Gredon. Pour ce faire, la somme de CHF 75'000.- a été accordée à la Municipalité. Le résultat de cette étude ne nous est pas connu et nous aimerions pouvoir en bénéficier.

En avril 2018, la Municipalité de St-Légier nous a soumis un préavis « Concernant la demande d'un crédit d'étude pour la planification directrice du site stratégique de la Veyre et le plan d'affectation de la Veyre-Derrey. Une somme de CHF 542'000.- a été accordée à la Municipalité. Dans ce cas également, le résultat de la planification directrice pour le site stratégique de la Veyre ne nous a pas été communiqué.

La Veyre-Derrey n'est en effet qu'une zone parmi d'autres dans ce site stratégique de la Veyre (Annexe 2 / diapo 7). Où allons-nous en avançant au coup par coup ? Et n'oublions pas les effets de l'agrandissement du site de Merck Serono sur Corsier et toutes les autres constructions en cours dans notre région qui créeront également du trafic supplémentaire en direction du nœud autoroutier de la Veyre.

L'ensemble des projets doit faire l'objet d'une seule et unique étude d'impact, et non d'une procédure par « saucissonnage ».

Questions à la Municipalité :

- D. Qu'en est-il de la densification de la zone Industrielle du Rio-Gredon ? N'aurait-il là pas suffisamment de place pour des entreprises désirant s'installer sur le territoire de St-Légier ?**
- E. Qu'en est-il de l'avenir des terrains en Ferreyres et du Pré-au-Blanc qui font partie du site stratégique de la Veyre et qui sont encore libres de constructions ?**
- F. Ne serait-ce pas souhaitable que le canton, qui pousse en avant le développement économique dans notre région, vienne nous présenter des solutions pour éviter une augmentation intenable et non souhaitable du trafic, avec les conséquences environnementales que cela engendre ?**

7. Participation citoyenne

Les citoyens de St-Légier n'ont pas été invités à participer à des réunions dédiées à l'aménagement du territoire comme le stipule l'article 4 de la LAT (Annexe 2 / diapo 8). Dans le rapport établi par B+C Ingénieurs SA pour la mise à l'enquête publique du PA en Veyre-Derrey on peut lire : « *Le projet a été*

élaboré en collaboration avec la Municipalité, la Région (Promove) et les principaux services cantonaux concernés (SDT, SEI, DGMR). Il ne présente pas d'enjeux nécessitant une démarche participative particulière ».

L'absence de consultation est un tort qui est fait à notre population. Rappelons-nous : durant la campagne électorale les principaux acteurs politiques de notre commune l'ont proclamé comme étant une de leurs principales préoccupations.

Comme les interventions de Mme Christelle Luisier Brodard et de M. Philippe Leuba lors de la séance d'information organisée pour la population de St-Légier le 31 mars 2021 en témoignent, les autorités cantonales soutiennent ce projet. (Référence : https://www.youtube.com/watch?v=GVKM-W5IY1g&ab_channel=AdministrationSt-L%C3%A9gier-LaChi%C3%A9saz). Selon leurs dires, il est en effet indispensable de créer plus d'industrie dans cette zone qu'ils considèrent comme étant un « site stratégique ». La question des nuisances que ce projet créerait au niveau local n'est vraisemblablement pas prioritaire à leurs yeux.

Est-ce que notre commune – et ses habitants – a-t-elle encore son mot à dire sur de tels projets ? Si non, il s'agit d'une atteinte à l'autonomie communale !

34 oppositions ont été déposées contre le PA en Veyre-Derrey, ceci en grande partie par des propriétaires de maisons proches de la zone. Mais attention, indépendamment du fait que nous habitons dans les hauts de notre commune fusionnée, dans le centre ou en dessous de l'autoroute, nous sommes toutes et tous concernés par un grand nombre d'externalités négatives liées à ce projet.

Et voici la dernière question à la Municipalité :

G. De quelle façon la Municipalité pense-t-elle regagner la confiance des habitants de notre commune qui s'insurgent contre ce projet qui est dirigé par les milieux économiques et qui en fait nous fait revivre, de l'avis de beaucoup, les événements liés au projet LEMANPARC ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour des réponses écrites à toutes ces questions.

Je vous invite, chères et chers collègues, à analyser ce projet d'un œil critique. Pensons aux électeurs qui nous ont accordé leur confiance !

Merci de votre écoute.

Annexe 1 : Plan directeur communal de novembre 2003 / Annexe 2 : présentation Powerpoint.

Blonay - St-Légier, le 29 mars 2022

Monica Simonet Gdl

Andreotti GDI

Verba

Profos

2. Voff.

Ante Agnati Belet

li h

Baker Noel, GDI